

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2020**

<b>Nombre de membres</b>  En exercice : 54 Présents : 28 Votants : 31 Suffrages exprimés : 31  <b>Vote</b>  Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Lignan-sur-Orb, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p><b>Présent(e)s titulaires :</b> Madame et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Benoît D'ABBADIE, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Stéphane PEPIN-BONNET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Luc ZENON, conseillers syndicaux</p> <p><b>Présent(e)s suppléant(e)s :</b> Messieurs Jean-François COMBES et Alain GRENIER, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats :</b> Madame et Messieurs, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR et Robert MENARD, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Serge PESCE, Gilles D'ETTORE et Luc ZENON, conseillers syndicaux.</p>
<b>Date de convocation</b>  12 février 2020	<p><b>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s :</b> Messieurs, Robert GELY et Alain VOGEL-SINGER, conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s :</b> Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Alain BIOLA, Didier BRESSON, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Nataly DARTIGUELONGUE, Bruno ENJALBERT, Francis FORTE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGE, Jacques LIBRETTI, Michel LOUP, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Jean-Pierre PEREZ, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS et Philippe VIDAL, conseillers syndicaux.</p>
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>  .....	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Bernard AURIOL</p>
<b>Date d'affichage</b>  .....	<p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 19 décembre 2019, vous ont été présentés le planning et l'avancement des études dans le cadre de la révision du SCOT, dans un cadre pluriannuel.</p>
<b>Délibération</b>  <b>N° 2020-03</b>	<p><b>Vu</b> la loi du 6 février 1992 et le décret du 20 février 1997 ; <b>Vu</b> le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2311-3 et R 2311-9 <b>Conformément</b> à l'ordonnance N° 2005 – 1027 du 26 Août 2005 applicable à compter du 1er Janvier 2006.</p>
<b>Contrôle de légalité</b>	<p>Ces études, ayant un caractère pluriannuel, ont fait l'objet, lors du vote du Budget Primitif 2016, d'une autorisation de programme.</p> <p>Il est nécessaire, en fonction de l'avancée et du règlement des phases de ces études, de mettre à jour et repréciser la répartition prévisionnelle annuelle des crédits de paiement et le montant global de cette autorisation de programme.</p> <p>L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des engagements à effectuer ; les crédits de paiement sont inscrits au budget de l'exercice.</p> <p>Ainsi est soumise à votre approbation, la validation de l'autorisation de programme « études conduites dans le cadre de la révision du SCOT » et de ses crédits de paiement :</p>

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

Cette autorisation de programme regroupe en particulier les études portant sur :

- l'évaluation environnementale ;
- l'eau ;
- le volet économie, commerce et tourisme du SCOT
- ainsi que des actualisations d'études déjà réalisées telle que l'étude d'occupation des sols.

Elle prend aussi en compte tous les frais inhérents aux consultations juridiques, à la communication, à la concertation et aux enquêtes publiques.

D'une durée initiale de 3 ans, ces études s'établiront sur 5 ans, de 2016 à 2020 compte-tenu du décalage d'une partie des paiements et des enquêtes publiques.

Son montant, initialement fixé à 320 000 €, puis porté à 370 000 € en 2017 pour les frais d'enquête publique, sera réévalué en 2018 à 500 000 € pour prendre en compte des études supplémentaires.

Des dépenses complémentaires seront nécessaires en 2020 en particulier pour la base de données agricoles, le volet littoral et la communication (films). Cela nécessite de porter l'enveloppe globale à 580 000 €.

Les crédits de paiement sont modifiés pour tenir compte des décalages dans le paiement des études et des dépenses nouvelles. La quasi-totalité du solde de l'autorisation de programme devrait être réalisée en 2020.

L'AP révisée s'établit ainsi :

<b>Autorisation de programme</b>	Montant AP	Réalisé ultérieurement	Année 2019	Au-delà de 2019
Etudes conduites dans le cadre de la révision du SCOT	580 000,00 €	347 487,06 €	217 000,00 €	15 512,94 €

Des subventions ont été obtenues :

- une subvention de l'Etat de 35 000 € en 2018 ;
- une subvention de l'agence de l'eau de 29 880,00 € pour l'étude sur l'eau, dont 8 964 € encaissés en 2017, et 20 914 € encaissés en 2019.

**LE COMITE SYNDICAL**

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** l'autorisation de programme; « études conduites dans le cadre de la révision du SCOT » et ses crédits de paiement
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Ainsi délibérée à Lignan-sur-Orb les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
GILLES D'ETTORE

